

Arrêté n°381/2026/RH

Fixant la composition de la commission de sélection pour le recrutement ouvert par la voie contractuelle en faveur des bénéficiaires de l'obligation d'emploi, dans le corps Techniciens de recherche et de formation branche d'activité professionnelle gestion et pilotage, emploi-type « technicien en gestion administrative » organisé par l'Université de Limoges, session 2026

Le Président de l'Université de Limoges,

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicable aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu le décret n° 95-979 du 25 août 1995 relatif au recrutement des travailleurs handicapés dans la fonction publique pour l'application de l'article 27 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat

Vu l'arrêté du 31 mars 2026 fixant le nombre d'emplois offerts au titre de l'année 2026 aux bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés pour l'accès au corps des techniciens de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : La commission de sélection pour le recrutement par la voie contractuelle dans le corps des techniciens de recherche et de formation, BAP J gestion et pilotage emploi-type « technicien en gestion administrative » réservé aux bénéficiaires de l'obligation d'emploi et organisé par l'Université de Limoges est composée ainsi qu'il suit :

Madame Pascale BARIANT, Responsable administrative et financière, Université de Limoges, présidente de la commission ;

Madame Elodie DERBALI, Responsable du service Conditions de travail et Handicap des personnels, Université de Limoges

Monsieur David TESTUT, Responsable administratif et financier, Université de Limoges ;

Monsieur Stéphane ROCHER, Ingénieur d'étude en informatique, Université de Limoges ;

Monsieur Laurent BOTELLE, Responsable du service facturier, Université de Limoges.

Article 2 : Le Président de l'Université est chargé de l'exécution du présent arrêté

Fait à LIMOGES, le 27 mai 2026

Pour le Président et par délégation,
La directrice générale des services adjointe,
Directrice des ressources humaines,



Djimila RAHMANI